

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00381
Numéro SIREN : 495 100 190
Nom ou dénomination : JUANDIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt 422

JUANDIS

Société par actions simplifiée au capital de 50.910 €
Siège social : Lieu-dit L'Auvert Sud
Avenue de Cannes
06600 ANTIBES

495 100 190 RCS ANTIBES

---***---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JANVIER 2024**

---***---

L'an deux mille vingt-quatre et le huit janvier à 11 heures,

Les associés de la société JUANDIS, société par actions simplifiée au capital de 50.910 euros, divisé en 5.091 actions de 10 euros chacune (ci-après la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard MAIOLINO, en sa qualité de Président de la société.

Madame Karine VIGOUROUX, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins un cinquième des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

*
* *

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités

Puis, le Président prend la parole et propose de nommer en qualité de Directeur Général, avec effet au 1^{er} janvier 2024, la SAS MAC2, société par actions simplifiée au capital de 65.000 € dont le siège est fixé à NICE (06000) Les Villas Persépolis 4 Corniche des Oliviers, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 983 057 647.

Cet exposé terminé et les associés se déclarant suffisamment informés, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide de nommer aux fonctions de Directeur Général :

La SAS MAC2, société par actions simplifiée au capital de 65.000 € dont le siège est fixé à NICE (06000) Les Villas Persépolis 4 Corniche des Oliviers, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 983 057 647, représentée par Monsieur Christophe MERCIER, Président.

La SAS MAC2 sera nommée à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée illimitée et disposera des pouvoirs prévus par l'article 14 des statuts.

*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires des associés, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales relatives aux résolutions de l'ordre du jour ordinaire.

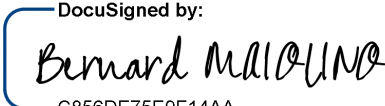
*
* *

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Bernard MAIOLINO

DocuSigned by:

C856DE75E9F14AA...